

Gay Lea Foods Co-operative Ltd.

*Rapport sur la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants
dans les chaînes d'approvisionnement*

Année de rapport 2024

Résumé exécutif

Gay Lea Foods Co-operative Limited (« Gay Lea Foods ») est un fabricant canadien de produits laitiers qui produit des produits exceptionnels pour les marchés de détail, de services alimentaires, industriels et d'exportation. La coopérative est entièrement canadienne, avec des membres sur plus de 1 200 fermes laitières en Ontario et au Manitoba, et plus de 3 000 actionnaires investisseurs.

Gay Lea Foods s'engage à la transparence dans ses rapports et à son obligation de garantir qu'aucun travail forcé ni travail des enfants ne soit utilisé dans l'ensemble de son portefeuille d'entités ou de sa chaîne d'approvisionnement. Les activités couvrant la production et la chaîne d'approvisionnement incluent l'identification minutieuse et la surveillance des fournisseurs ainsi que l'approvisionnement responsable en matières premières. En tenant compte des *Règlement du Canada sur les normes de travail*, Gay Lea Foods s'engage à prévenir et réduire le risque de travail forcé et de travail des enfants, et à mettre en œuvre des politiques et des pratiques visant à créer un environnement de travail qui valorise les droits et la dignité de sa main-d'œuvre.

La gestion des fournisseurs est un aspect essentiel de l'engagement de Gay Lea Foods. Depuis 2023, la coopérative exige de tous ses fournisseurs qu'ils examinent et adhèrent à un Code de conduite des fournisseurs, détaillant ses attentes concernant le travail forcé et le travail des enfants, et qu'ils remplissent un Questionnaire de déclaration des fournisseurs. La coopérative, y compris ses entités, évalue les fournisseurs par le biais d'une Matrice de risque de durabilité, les classant en fonction des niveaux de risque liés à la durabilité, et effectue un suivi avec des communications concernant les attentes correspondantes.

En 2024, Gay Lea Foods a identifié certains ingrédients non laitiers à haut risque et a effectué des analyses approfondies de la chaîne d'approvisionnement. Ces évaluations, réalisées grâce à l'engagement des fournisseurs et à la documentation de tiers, ont révélé :

- **Aucune preuve de travail des enfants ou de travail forcé.**
- Les engagements des fournisseurs envers un approvisionnement éthique et des pratiques de travail transparentes.
- Des certifications de tiers valides ou des déclarations signées à l'appui des pratiques de tolérance zéro.

L'approche complète de Gay Lea Foods, incluant des politiques internes et externes, l'engagement des fournisseurs et les pratiques de diligence raisonnable, reflète l'engagement de la coopérative en matière de pratiques éthiques et durables tout au long de ses chaînes d'approvisionnement. **En 2024, Gay Lea Foods et ses entités n'ont pas identifié de risques de travail forcé ni de travail des enfants, ni d'incidents associés, dans aucune de ses activités ou de sa chaîne d'approvisionnement.**

Prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

Gay Lea Foods s'engage à des pratiques éthiques et à la responsabilité sociale en reconnaissant l'importance de prévenir l'esclavage moderne dans ses opérations et ses chaînes d'approvisionnement. La coopérative est fière d'être un employeur majeur au Canada, employant plus de 1 400 personnes à travers le pays. Gay Lea Foods offre une large gamme d'opportunités d'emploi et promeut des pratiques de travail équitables, valorisant les contributions de sa main-d'œuvre diversifiée. En tant que coopérative, la composition des parties prenantes comprend des agriculteurs sur plus de 1 200 fermes laitières en Ontario et au Manitoba, ainsi que des investisseurs et des employés.

Sous son portefeuille d'entités en 2024, incluant Bothwell Cheese Inc, Alberta Cheese, Grober Nutrition, Ladouceur Milk Transport et Hewitt's Dairy Limited, Gay Lea Foods veille à ce que toutes les marques respectent des normes élevées et constantes. Cela inclut la transparence dans les rapports et un engagement à éradiquer le travail forcé et le travail des enfants en évaluant de manière proactive sa chaîne d'approvisionnement. Ses activités commerciales englobent l'approvisionnement, le traitement, la production, la vente et la distribution de biens, tout en maintenant une compréhension claire des types et volumes de biens impliqués à chaque étape.

Pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants, Gay Lea Foods a pris les mesures suivantes au cours de l'exercice financier précédent :

- Cartographier toutes les nouvelles chaînes d'approvisionnement.
- Effectuer une évaluation interne des risques de travail forcé et/ou de travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation.
- Développer et mettre en œuvre un plan d'action pour aborder le travail forcé et/ou le travail des enfants.
- Aborder les pratiques dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation qui augmentent le risque de travail forcé et/ou de travail des enfants.
- Développer et mettre en œuvre des politiques et des processus de diligence raisonnable pour identifier, traiter et interdire l'utilisation du travail forcé et/ou du travail des enfants dans les activités et les chaînes d'approvisionnement de l'organisation.
- Exiger des fournisseurs qu'ils aient des politiques et des procédures en place pour identifier et interdire l'utilisation du travail forcé et/ou du travail des enfants dans leurs activités et leurs chaînes d'approvisionnement.
- Surveiller les fournisseurs.
- Prendre des mesures pour prévoir ou coopérer à la réparation du travail forcé et/ou du travail des enfants.
- Développer et mettre en œuvre des mécanismes de réclamation.
- Développer et mettre en œuvre des procédures pour suivre la performance dans l'abordage du travail forcé et/ou du travail des enfants.
- Engager des discussions avec les partenaires de la chaîne d'approvisionnement sur la question du travail forcé et/ou du travail des enfants.

Les fabricants canadiens de produits laitiers se procurent les intrants principaux de leurs produits, le lait, auprès des agriculteurs laitiers canadiens via les conseils provinciaux du lait. Ainsi, en 2024, nous reconnaissons les résultats du Rapport sur la

Loi sur l'esclavage moderne de la Commission canadienne du Lait (CCL) 2024, qui confirme :

- Les produits laitiers domestiques présentent un risque minimal en vertu des normes réglementaires et éthiques actuelles.

Gay Lea Foods soutient cette catégorisation à faible risque et continue de surveiller la conformité dans sa chaîne d'approvisionnement laitière. Gay Lea Foods encourage un engagement collectif pour éradiquer l'esclavage moderne et reste fermement engagée dans la recherche de pratiques éthiques et durables au sein de la coopérative et tout au long des chaînes d'approvisionnement.

Politiques et processus de diligence raisonnable

Gay Lea Foods est conforme au *Règlement du Canada sur les normes de travail* et respecte toutes les lois provinciales et municipales en matière d'emploi. Tous les employés travaillent au Canada, principalement en Ontario, et sont couverts par des politiques robustes qui reflètent l'engagement de la coopérative envers des pratiques de travail équitables et les droits de l'homme.

Politiques et procédures relatives à la main-d'œuvre

Gay Lea Foods favorise un lieu de travail qui respecte les droits et la dignité de tous les employés à travers les politiques principales suivantes :

- **Politique d'éthique** : Établit des attentes claires en matière de conduite légale et éthique, y compris la conformité avec les lois sur la santé, la sécurité et l'emploi.
- **Politique de recrutement et d'affichage** : Établit un âge minimum d'emploi de 16 ans (18 ans pour les tâches à haut risque), empêchant l'emploi de travail des enfants.
- **Code de conduite de Gay Lea Foods** : Met l'accent sur le respect des principes 4 et 5 du Pacte mondial des Nations Unies, soutenant l'élimination de toutes les formes de travail forcé et de travail des enfants.

Diligence raisonnable en matière de chaîne d'approvisionnement et d'approvisionnement

Gay Lea Foods assure une surveillance complète de sa chaîne d'approvisionnement pour prévenir le travail forcé et le travail des enfants à travers :

- **Code de conduite des fournisseurs** (établi en 2023) : Tous les fournisseurs doivent respecter les lois relatives aux droits humains et au travail, maintenir une tolérance zéro pour l'esclavage moderne et respecter ou dépasser les normes internationales. Le non-respect peut entraîner des actions correctives ou la résiliation du contrat.
- **Questionnaire de déclaration des fournisseurs** (établi en 2023) : Exige de tous les fournisseurs actuels et futurs qu'ils confirment que leurs politiques interdisent le travail des enfants et le travail forcé et démontrent leur conformité avec les normes ESG.

- **Matrice de risque de durabilité** (établie en 2023) : Utilisée pour évaluer les fournisseurs en fonction du risque lié aux produits, du pays d'approvisionnement, des certifications de tiers et des politiques ESG. Les fournisseurs sont classés en vert (risque faible), jaune (risque moyen) ou orange (risque élevé), avec des attentes spécifiques d'engagement.

À la date de ce rapport, aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants n'a été identifié dans les opérations ou la chaîne d'approvisionnement de Gay Lea Foods. Aucun besoin de remédiation ou de mesures de compensation de perte de revenus n'a été nécessaire.

Il est essentiel que les employés soient conscients des signes de l'esclavage moderne et de la traite des êtres humains pour permettre une détection précoce et une prévention. Gay Lea Foods développera et commencera à exécuter des séances de formation régulières et obligatoires ainsi que des programmes de sensibilisation pour éduquer le personnel sur les risques liés à l'esclavage moderne et l'encourager à signaler toute préoccupation ou suspicion.

Gay Lea Foods surveille et évalue régulièrement ses efforts pour garantir le respect continu de la *Loi sur l'esclavage moderne du Canada* et d'autres législations pertinentes. De plus, elle maintient des mécanismes de rapport transparents pour encourager la dénonciation et, si nécessaire, facilite le signalement de tout incident ou suspicion d'esclavage moderne au sein de l'organisation et de la chaîne d'approvisionnement.

Attestation – Année de rapport 2024

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier à l'article 11 de celle-ci, je certifie avoir examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités mentionnées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je certifie que les informations du rapport sont vraies, exactes et complètes sous tous les aspects matériels aux fins de la Loi, pour l'année de rapport mentionnée ci-dessus.

J'ai l'autorité pour engager Gay Lea Foods Co-operative Limited.

Nom complet : Rob Goodwill

Titre : Président du Conseil, Gay Lea Foods Co-operative Ltd.

Date : 26 mai 2025

Signature :

